



Malgré l'interdiction d'une marche projetée par le Chef de terre, le « collectif citoyen contre les souffrances du Peuple » n'entend pas reculer et tient à exprimer « son ras-le-bol » le jour dit.

Depuis plusieurs jours, le climat est tendu entre l'autorité administrative et une frange des populations dans l'arrondissement de Maroua 2, région de l'Extrême-nord. En effet, le «collectif citoyen contre les souffrances du peuple» a déclaré une marche pour dimanche prochain dans la capitale de la région de l'Extrême-Nord. Il souhaite dénoncer l'absence de routes, d'eau potable et d'électricité à Maroua. Des expressions de libertés que le Sous-préfet n'entend pas accorder en ces temps de veille des élections des Conseillers régionaux. La marche, les activités, les publications, les réunions et les manifestations publiques du collectif sont donc proscrites par un arrêté. Motifs, «défaut de déclaration du collectif, menace de trouble à l'ordre public, démarche visant à porter atteinte à l'unité et à la paix sociale», énumère le Sous-préfet. Jean Pierre Boutche l'initiateur de la marche dit la maintenir. « On va s'inspirer de notre culture sahélienne pour exprimer notre ras-le-bol » a écrit Jean Pierre Boutche. Affaire à suivre !